Envoyé en préfecture le 07/02/2022
Reçu en préfecture le 07/02/2022
Affiché le
ID : 080-200082063-20220207-10_20220702_710-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

PÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

DEPARTEMENT
DE LA SOMME

Séance du 7 février 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	32

Objet de la délibération
FINANCES Amortissements 2022
Référence
10_20220702_7.10

Date de la convocation
01/02/2022

Date d'affichage
11/02/2022

L'année deux mille vingt-deux, le sept février à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURÉ, DECLE, RIFFLART, Mme SAVARIEGO, Mme DELÉTRÉ, DARRAGON, Mme PINON, DEBART, BOCQUILLON, DOVERGNE, Mme THIEBAUT, GAILLARD, DELFOSSE, Mme A-M LEMAIRE, WATELAIN, DESFOSSES, BOHIN, MAGNIER, THUILLIER, Mme LEROY, BABAUT, CHEVIN

Excusés ayant donné procuration :
M. MERCUZOT a donné pouvoir à M. DECLE
Mme VERRIER a donné pouvoir à M. RIFFLART
M. RENAUX a donné pouvoir à M. RIFFLART,
M. OURDOUILLÉ a donné pouvoir à Mme FOURÉ
M. CAPELLE a donné pouvoir à M. DOVERGNE
M. FRANCOIS a donné pouvoir à M. GAILLARD
M. STOTER a donné pouvoir à M. DESFOSSES
Mme DE WAZIERS a donné pouvoir à M. DESFOSSES
M. DURIEUX a donné pouvoir à M. MAGNIER
M. DINOUARD a donné pouvoir à M. BABAUT

Excusés, absents : M. SAVREUX, FOUCAULT, GEST, THEVENIAUD, Mme RODINGER, DESSEAUX, DUFOUR, VANDEPITTE, SURHOMME, Mme QUIGNON, DELNEF, SUIN, Mme A. LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, CLIQUET, LENGLET, NOBLESSE, PETIT, Mme HIVER

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. DECLE

Il est demandé au comité syndical d'adopter les amortissements 2022 concernant le budget selon le tableau ci-dessous :

En section de fonctionnement - Dépenses Article 6811 : 8 633,34 €
En section d'investissement - Recettes Article 28 : 8 633,34 €
Ventilé comme suit :
2802 : 1 494,00 €
28183 : 5 906,87 €
28188 : 1 232,47 €

Il s'agit d'opération d'ordre à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement.

Envoyé en préfecture le 07/02/2022
Reçu en préfecture le 07/02/2022
Affiché le
ID : 080-200082063-20220207-10_20220702_710-DE

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Inscrit la dépense au BP 2022 en section de fonctionnement la somme de 8 633,34 € à l'article 6811.
- Inscrit la recette au BP 2022 en section d'investissement la somme de 8 633,34 € ventilée comme suit :

Ventilée comme suit :

2802 :	1 494,00 €
28183 :	5 906,87 €
28188 :	1 232,47 €

Les crédits sont affectés en opération d'ordre.

Fait et délibéré le 7 février 2022
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président,
P. RIFFLART